

## Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2019

**Présents** : Marc DELECLUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Maryse PAYEN ; Elisabeth ATMEARE ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Marjorie DEFRETIN ; Ginette PLONKA ; Alain GAUSIN ; Frédéric DHONDT ; Guido GHERARDINI ; Jean Marc MACKRE ; Luc DUPUICH ; Nadine DARCO ; et Marie Laure DOXIN.

**Absents** : Damien DALLA COSTA donne pouvoir à Alain GAUSIN.

### I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, madame Maryse PAYEN a été nommée secrétaire de séance.

### II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 12 JUIN 2019

Adoption du procès-verbal de séance du 12 juin 2019

= > Adopté à l'unanimité.

### III. DELIBERATIONS

#### 1. Délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme de Rieulay

Délibération d'approbation du PLU de Rieulay qui rend le Plan Local d'Urbanisme exécutoire, suite à l'enquête publique PLU qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> avril au 3 mai 2019, et pour laquelle le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sous réserves :

- de prendre en compte les réserves de l'Etat et celui du PNR relative à la création de zones touristiques NI dans les secteurs Nartura 2000 protégés ;
- de prendre en compte les incompatibilités majeure et mineures vis-à-vis du SCoT du Grand Douaisis.

= > Adopté à l'unanimité.

#### 2. Délibération pour la recomposition du Conseil Communautaire de Cœur d'Ostrevent pour la mandature 2020-2026

Dans le contexte du renouvellement des conseils municipaux en 2020, le conseil municipal a fixé, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, à 58 sièges le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la répartition des sièges du conseil communautaire

= > Adopté à l'unanimité.

#### 3. Délibération pour la cession des parcelles cadastrées ZA 35 et ZD 152 au profit de madame Hailliez

L'assemblée délibérante a approuvé la vente des 2 parcelles cadastrées ZA 35 et ZD 152 au profit de madame Hailliez pour un montant total de 5 000 €, et a autorisé monsieur le Maire à signer tous documents permettant cette vente.

= > Adopté par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (Luc Dupuich et Marie Laure Doxin).

#### 4. Délibération pour la cession des parcelles cadastrées ZE 35 et ZE 37

L'assemblée délibérante a approuvé la vente des parcelles cadastrées ZE 35 et ZE 37 au profit de monsieur Lecutier pour un montant total de 2 000 € pour les 2 parcelles, et a autorisé monsieur le Maire à signer tous documents permettant cette vente.

= > Adopté par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (Luc Dupuich).

#### 5. Délibération pour la cession des parcelles cadastrées A n°33p et A n°319p (numéros provisoires) au profit de monsieur et madame Duhem

L'assemblée délibérante a approuvé la vente des terrains cadastrés A n°33p et A319p (numéros provisoires) pour un montant total de 30 000 €, au profit de monsieur et madame DUHEM, et a autorisé monsieur le Maire à signer tous documents permettant cette vente.

= > Adopté par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Luc Dupuich).

**6. Délibération pour refacturation de l'abonnement de gaz du 7 rue Jean Baptiste Fievet**

L'assemblée délibérante s'est prononcée sur la refacturation de l'abonnement gaz du 7 rue Jean Baptiste Fievet, pour la période de juin 2018 à juin 2019, pour un montant de 91.57 € (frais d'abonnement uniquement), à la société SOMIMO, qui en avait fait l'acquisition en date du 18 juin 2018.

= > Adopté à l'unanimité.